

Publié le 4/06/2024

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le trente mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cléville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD (pouvoir à Philippe PESQUEREL jusqu'à son arrivée à 20h29), Alain PORQUET (pouvoir à Régine ENEE jusqu'à son arrivée à 20h29), Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Mme Christel POIROT, M. Joël DUGUEY, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thomas LEROY, Mmes Marianne TURPIN, Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), M. William HERFORT, Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Christel POIROT), MM. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Stéphane CASTEL), Claude FOUCHER (pouvoir à Patrice MARTIN), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Patrice MARTIN

Date de convocation :  
23.05.2024  
Date d'affichage  
23.05.2024

Nombre de conseillers :  
En exercice 39  
Présents 29  
Titulaires 29  
Suppléants 0  
Pouvoirs 6  
Votants 35  
20h29 Arrivée titulaires +2  
Pouvoirs -2  
Votants 35  
  
Quorum 20

**Délibération n° 2024 / 80**

**Objet : OTRI – Autorisation de signature des lots n°2 à 7 de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture des équipements nécessaires à la collecte des ordures ménagères résiduelles et à la mise en place du tri à la source des biodéchets**

Vu les dispositions du code de la commande publique et notamment les articles R2124-1 et suivants relatifs à la procédure d'appel d'offres,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1414-2 relatif au rôle de la commission d'Appel d'Offres,

Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres actant de sa décision d'attribution en date du 14 mai 2024,

Etant préalablement rappelé ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la Communauté de Communes Val ès dunes s'est engagée dans une réflexion visant à adapter son service de gestion des déchets ménagers aux changements réglementaires tout en travaillant à une meilleure maîtrise des coûts.

Par une délibération n°2024/9 en date du 18 janvier 2024, le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'une procédure tendant à la conclusion d'un accord-cadre ayant pour objet la fourniture des équipements nécessaires à la collecte des ordures ménagères résiduelles et à la mise en place du tri à la source des biodéchets, exécuté par l'émission de bons de commande au sens de l'article R2162-2 du code de la commande publique, et décomposé en huit lots distincts :

- lot n°1 : fourniture et livraison des composteurs individuels ;
- lot n°2 : fourniture et livraison de bioeaux ;
- lot n°3 : fourniture et livraison de points d'apports volontaires en abris-bacs ;

- lot n°4 : fourniture et livraison de châssis 26 tonnes ;
- lot n°5 : fourniture et livraison de bennes 21 m<sup>3</sup> avec caisse étanche ;
- lot n°6 : fourniture et distribution de bacs roulants pucés ;
- lot n°7 : fourniture et livraison de sacs ;
- lot n°8 : fourniture de systèmes d'identification embarqués sur des bennes à ordures ménagères pour des bacs pucés.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans les conditions suivantes :

- JOUE : 26/02/2024, référence n°116448-2024, avis envoyé le 23 février 2024
- BOAMP : 26/02/2024, référence n°24-22988, avis envoyé le 23 février 2024
- Profil acheteur de la CDC, <https://demat.centraledesmarches.com> : DCE mis en ligne le 26 février 2024

Les candidats étaient invités à remettre leur candidature et leur offre le 26 mars 2024 à 16h00.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 mai 2024 a retenu le classement des offres proposé et a décidé d'attribuer les lots n°2 à 7 aux attributaires proposés, dans les conditions suivantes :

- LOT n°2 - fourniture et livraison de bioseaux à la société RECYBIO, pour un montant estimatif maximal de 18 920,00 € HT ;
- LOT n°3 - fourniture et livraison de points d'apports volontaires en abris-bacs à la société V3C ENVIRONNEMENT, pour un montant estimatif maximal de 54 950,00 € HT ;
- LOT n°4 - fourniture et livraison de châssis 26 tonnes à la société CODICA, pour un montant estimatif maximal de 213 800,00 € HT ;
- LOT n°5 - fourniture et livraison de bennes 21 m<sup>3</sup> avec caisse étanche à la société SEMAT, pour un montant estimatif maximal de 234 200,00 € HT ;
- LOT n°6 - fourniture et distribution de bacs roulants pucés à la société CONTENUR, pour un montant estimatif maximal de 410 213,30 € HT ;
- LOT n°7 - fourniture et livraison de sacs à la société CRISTAL HYGIENE, pour un montant estimatif maximal de 13 702,04 € HT.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser M. le Président à procéder à la signature des accords-cadres à bons de commande des lots ainsi attribués par le Commission d'Appel d'offres.

20h29 : Arrivées de MM. PORQUET et PIARD

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'autoriser M. le Président à :

- Procéder à la signature de l'accord-cadre à bons de commande du LOT n°2 - fourniture et livraison de bioseaux avec la société RECYBIO, pour un montant estimatif maximal de 18 920,00 € HT, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;
- Procéder à la signature de l'accord-cadre à bons de commande du LOT n°3 - fourniture et livraison de points d'apports volontaires en abris-bacs avec la société V3C ENVIRONNEMENT, pour un montant estimatif maximal de 54 950 € HT, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;
- Procéder à la signature de l'accord-cadre à bons de commande du LOT n°4 -

fourniture et livraison de châssis 26 tonnes avec la société SEMAT, pour un montant maximal de 213 800,00 € HT, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;

- Procéder à la signature de l'accord-cadre à bons de commande du LOT n°5 - fourniture et livraison de bennes 21 m<sup>3</sup> avec caisse étanche avec la société SEMAT, pour un montant maximal de 234 200,00 € HT, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;
- Procéder à la signature de l'accord-cadre à bons de commande du LOT n°6 - fourniture et distribution de bacs roulants pucés avec la société CONTENUR, pour un montant estimatif maximal de 410 213,30 € HT, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;
- Procéder à la signature de l'accord-cadre à bons de commande du LOT n°7 - fourniture et livraison de sacs avec la société CRISTAL HYGIENE, pour un montant estimatif maximal de 13 702,04 € HT, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;
- Prendre l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Patrice MARTIN



Le Président,  
Philippe PESQUEREL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*